



98

SNUipp65 BP 841 65 000 Tarbes Cedex

siège : ancienne Ecole Jules Ferry / 5, rue André Breyer à Tarbes

tél : 05 62 34 90 54

fax : 05 62 34 91 06

courriel : snu65@snuipp.fr

site : <http://65.snuipp.fr/>

c'est décidé, cette année je me syndique au SNUipp65 : <http://65.snuipp.fr/spip.php?article59>

chers collègues,

1 - préparation de la CAPD du 30 mai (mouvement principal) : à l'ordre du jour sont également inscrits les points suivants : accès à la hors classe des PE, inscription sur la liste d'aptitude PE (pour les instits)

afin que nous puissions vérifier les données, merci de nous retourner l'enquête flash suivante (choisir celle qui convient)

Pour l'accès à la hors classe :

NOM

Prénom :

échelon détenu au 31/08/2013 : note arrêtée à la date du 31/12/2012 :

j'exerce en ZEP en 2012/2013 et depuis au moins la rentrée 2010 à temps complet : **oui non**

AGS au 31/08/2013 (voir sur i-prof l'AGS au 01/09/2012 et ajouter 1 point) :

Pour l'inscription sur la liste d'aptitude PE (pour les instits) :

NOM

Prénom :

note arrêtée à la date du 31/12/2012 :

date d'attribution de cette note (pour correctif éventuel) si antérieure à 3 ans :

j'exerce en ZEP en 2012/2013 et depuis au moins la rentrée 2010 à temps complet : **oui non**

AGS au 31/08/2013 (voir sur i-prof l'AGS au 01/09/2012 et ajouter 1 point) :

j'exerce en tant que directeur-trice (à TD, à Tpro ou interim) en 2012/2013 (année complète) : **oui non**

je détiens les titres ou diplômes suivants :

je suis retraits à la fin de l'année scolaire ou l'an

prochain :

2 - EXEAT/INEAT 2013

suite à la demande du SNUipp, un GT s'est réuni au ministère le 23 mai. Afin d'améliorer les possibilités de mutation, après les résultats désastreux des PI, il a été décidé de procéder à 200 mutations supplémentaires au niveau national :

Les situations sont examinées à partir des situations non satisfaites lors de la phase informatisée, à partir du barème du vœu 1. Les situations qui seraient apparues depuis lors ne seront pas traitées dans ce cadre (mais peuvent faire l'objet de votre phase ineat / exeat habituelle)

*- enseignants en situation de handicap ayant bénéficié de la bonification de 800 points ;
- enseignants séparés de leur conjoint exerçant dans un département non-limitrophe d'une autre académie, avec au moins 2 ans de séparation et ayant des enfants à charge.*

Les demandes sont classées par barème dans la limite des 200 possibilités au total au niveau national.

Afin que les sections départementales puissent faire ce travail de recensement, mettez-vous en contact au plus tôt avec le SNUipp de votre département d'exercice et dont vous demandez à sortir.

3 - écoles dont les communes mettent la réforme des rythmes en place dès la rentrée 2013

nous avons été alertés par des collègues directeurs qui sont invités, voire convoqués, par leur maire à participer à des réunions de préparation qui se multiplient, en dehors de leur temps de travail, et qui leur demandent communication de leur projet d'école pour travailler avec des intervenants ou des animateurs. Le SNUipp65 a rencontré le SG de la direction académique le jeudi 23 mai pour lui demander de dégager du temps, au minimum pour les directeurs non déchargés, mais également pour ouvrir le droit à versement d'heures péri-éducatives. Lors du GT d'hier, nous avons reçu une réponse positive à ces demandes.

Vous devez vous mettre en contact avec votre IEN et lui indiquer les dates des réunions auxquelles vous avez participé et le nombre d'heures que cela représente. Il est possible que vous deviez justifier en fournissant les convocations ou invitations dont vous avez été destinataires.

Concernant la communication du projet d'école, il s'agit d'un document dont vous êtes les auteurs responsables, et personne en dehors de l'EN, ne peut exiger que vous le lui communiquiez. Il contient parfois des données sensibles qui ne peuvent être mises entre toutes les mains. Vous engagez votre responsabilité à propos du contenu de ce document. Nous avons demandé au SG que l'administration prenne ses responsabilités vis-à-vis de demandes ou de dispositions dont les élus seraient les auteurs et qui ne sont pas acceptables. Il nous a assuré que le DASEN et lui-même feraient le nécessaire, s'ils sont informés des dérapages. N'hésitez donc pas à informer votre IEN et à nous faire connaître les difficultés que vous rencontrez.

4 - calendrier des instances EN à venir :

▶ **GT académique sur les demandes de postes adaptés mercredi 29 mai** (j'y siége, donc n'hésitez pas à me téléphoner pour que je puisse défendre votre dossier)

▶ **Conseil de Formation Départemental : mercredi 29 mai**

▶ **GT temps partiel : avancé au lundi 3 juin à 10h**

▶ **comité de suivi des rythmes scolaires : mercredi 5 juin à 14h**

▶ **GT 2nd mouvement : le 6 juin à 14h30**

▶ **CHSCT : mardi 18 juin à 9h** à la demande du SNUipp.FSU65 sur les questions liées à la réforme des rythmes scolaires

merci de nous faire parvenir vos remarques, revendications, réactions, etc ...

nous prévoyons également de faire un bulletin spécial rythmes avec vos retours sur ce sujet : merci de nous donner votre accord pour publication avec votre nom

► **CTSD 1er degré : mardi 18 juin à 14h** pour ajustements de rentrée
en pj vous trouverez les fiches effectifs à remplir et nous retourner pour le vendredi 14 juin de préférence, si vous souhaitez que nous défendions une demande d'ouverture pour votre école. Attention, le SNUipp tient son congrès national à St Malo du 10 au 14 juin inclus ...

► **CDEN mercredi 19 juin à 15h** sur rythmes scolaires

cordialement
joëlle noguère

